DÉCISION° 2022/D646

Finances

Envoyé en préfecture le 01/08/2022 Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le 2/08/2022

ID: 022-200043677-20220727-2022D646-DE



EMPRUNT N°2-2022 BANQUE POSTALE

Lors du bureau du 27 juillet 2022, il a été décidé de contracter avec la Banque postale 2 emprunts afin de financer les travaux liés au process du centre de tri Généris.

M. Le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-dessus, il est opportun de recourir à deux emprunts d'un montant de 3 500 000 € chacun.

Le Bureau Syndical, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale et après en avoir délibéré, par vote à main levée,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt : 3 500 000,00 EUR Durée du contrat de prêt : 10 ans & 8 mois

Objet du contrat de prêt : financer l'augmentation de la capacité de traitement du centre de tri

Généris.

Phase de mobilisation revolving

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée: 7 mois soit du 26/09/2022 au 28/04/2023

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur, avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant minimum de versement : 150 000 €

Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de + 0,69%

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle

Remboursement de l'encours en phase de mobilisation : autorisé

Revolving : oui

Montant minimum de versement : 150 000,00 €

Tranche obligatoire à taux fixe du 28/04/2023 au 01/05/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 28/04/2023 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant: 3 500 000,00 EUR

Durée d'amortissement : 10 ans & 1 mois Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,34 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année 🗓 32220043677-20220727-2022D646-DE

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant

du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commissions

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt

Commission de non-utilisation : Pourcentage 0,10%

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- VALIDE l'offre de la Banque Postale qui propose un emprunt d'un montant de 3 500 000 € aux conditions précitées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME A PLOUFRAGAN, le 29 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Recu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le 2/08/2022



Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le

2/08/2022

ID: 022-200043677-20220727-2022D646-DE

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 27 JUILLET 2022

Convocation du 21 juillet 2022

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juillet à dix heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'hôtel de ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy **MOULIN**

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	х	
Jean-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer		х
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre	X	
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	х	
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	х	
Marcel SÉRANDOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	х	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	х	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer	x	
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération		х
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre	х	
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre		х
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		х
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération		х
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération		х
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération		х

Présents: 8 Absents: 7 **Votants:** 8